

Compte rendu groupe de travail académique

MUTATIONS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRE

19 avril 2012

Présents :

Monsieur Dominique BERTELOOT, DASDEN de la CREUSE
 Monsieur Joël RAVAILLE, secrétaire général adjoint de l'académie
 Madame Maryse PASQUET, chef de division personnels et moyens 1er degré - IA23
 Monsieur Fabrice COUEGNAS, professeur des écoles, SNUipp 23
 Madame Audrey CHARTIER, professeur des écoles, SNUipp 23
 Madame Isabelle ANDRIEUX, professeur des écoles, SNUipp 23
 Monsieur Dominique POUGET, professeur des écoles, SNUipp 19
 Madame Nathalie RIBIERE, professeur des écoles, SNUipp 19
 Monsieur Fabrice PREMAUD, professeur des écoles, SNUipp 87
 Monsieur Paul GIANGIOBBE, professeur des écoles, SE 23
 Madame Brigitte REBUFFIE, professeur des écoles, SE 19
 Monsieur Daniel PEYRAUD, professeur des écoles, SE 19
 Madame Stéphanie RIVOAL, professeur des écoles, SE 87
 Madame Christelle LENIAUD, professeur des écoles, SGEN 23

En introduction, Fabrice Couégnas indique qu'il n'est pas a priori opposé au principe des groupes de travail mais regrette que ceux-ci n'apportent pas de résultats. Il regrette également que le relevé de conclusions dressé par l'administration ne reprenne pas les propositions faites lors du groupe de travail. En effet, le relevé de conclusions du 26 janvier indique concernant les permutations informatisées « Ouvrir des possibilités de sorties vers la Haute-Vienne (5 **maximum**) et la Corrèze (2 **maximum**) » alors qu'il a été évoqué des objectifs de 5 **minimum** pour la Haute-Vienne ; 3 **minimum** pour la Corrèze et 3 **minimum** pour le Puy De Dôme.

Bilan des entrées/ sorties dans les départements de l'Académie au niveau des permutations informatiques :

	Entrées				Sorties			Solde
	Demandes d'entrées	Dont V1	Entrées réalisées	% d'entrées effectives	Demandes de sorties	Sorties réalisées	%de sorties effectives	
Creuse	63	19	9	14%	97	2	2,06	+7
Corrèze	157	69	18	11%	44	18	40,9	0
Haute-Vienne	239	150	11	4%	17	9	52,9	+2

Pour le DA, les objectifs au niveau des soldes ont été tenus.

Fabrice Couégnas fait remarquer que si les soldes ont été tenus, les sorties effectives sont très loin des objectifs affichés.

Le DA précise que c'est le nombre de sorties effectives à la fin de l'année qui compte, plus que le moment de la sortie.

Fabrice Couégnas indique que la période du départ est au contraire déterminante puisqu'elle conditionne la participation aux différents mouvements : les permutations permettent une participation au 1^{er} mouvement alors que les INEAT/EXEAT ne permettent souvent que de participer au 2^{ème} voire 3^{ème} mouvement.

Il indique également que le postulat de départ des groupes de travail était « la faible attractivité de la Creuse ». Mais, à l'observation des statistiques des permutations, on peut noter que si tous les personnels ayant formulé un vœu pour la Creuse avaient eu satisfaction, alors le département aurait pu renouveler 10% des personnels. Ce postulat n'est donc pas valide et remet en cause le fonctionnement même des permutations.

Point actuel sur les demandes d'INEAT pour la Creuse :

Il resterait 11 personnes demandant la Creuse en vœu 1 n'ayant pas obtenu leur permutation.

2 personnes en rapprochement de conjoint

2 personnes pour raisons médicales

10 convenances personnelles (tous vœux confondus)

1 seule de ces personnes a obtenu à ce jour son EXEAT (Creuse en vœu 4).

Fabrice Couégnas indique que la mise en réseau des services des 3 inspections académiques doit permettre d'augmenter considérablement le nombre de demandes d'INEAT pour la Creuse en proposant la Creuse comme « porte d'entrée dans l'Académie » comme le promet le Recteur.

Situation budgétaire des départements :

M Ravaille présente la situation de l'Académie : la situation budgétaire permet de ne pas limiter les INEAT/EXEAT entre les départements de l'Académie puisque ceux-ci ne modifient pas le budget académique. Les limites sont donc les plafonds d'emplois de chaque département pour permettre le fonctionnement de chacun d'eux.

Il indique que les EXEAT extra académiques devraient être compensés par des INEAT.

Les 3 départements de l'académie affichent un surnombre prévisionnel pour la rentrée 2012 (chiffres provisoires) :

- Corrèze : 38
- Creuse : 25
- Haute Vienne : 10

Propositions du groupe de travail :

-Proposition du Snuipp-FSU 23 adoptée par l'ensemble du groupe de travail :

« C'est le barème des permutations informatisées qui doit primer pour l'entrée en Haute Vienne » (demandes provenant de tous départements).

-Proposition du Snuipp 87 : accorder plus d'INEAT pour rentrer en Creuse pour pouvoir favoriser la mobilité

Objectifs fixés à la fin du groupe de travail :

Rappel : au dernier groupe de travail : objectifs fixés :

Creuse → Haute Vienne : minimum 10 (5 aux permutations informatisées et 5 aux ineat/ exeat)

Creuse → Corrèze : minimum 6 (3 aux permutations informatisées et 3 aux ineat/ exeat)

Creuse → Puy de Dôme 6 (3 aux permutations informatisées et 3 aux ineat/ exeat)

Objectifs pour les INEAT/EXEAT :

Creuse → Haute Vienne : minimum 10

Creuse → Corrèze : minimum 6

Creuse → Puy de Dôme : minimum 3

Autres départements avec rapprochements de conjoints : les EXEAT seraient tous accordés.

Fabrice Couégnas indique que, compte tenu de la situation injuste vécue en début d'année par les collègues demandant le Puy De Dôme, il est nécessaire d'obtenir la sortie des collègues victimes de cette injustice, dans le respect du barème.

Le DA indique qu'un objectif de 6 peut être fixé.

Les représentants du SNUipp-FSU 23 au groupe de travail